



j'ai tâché de mettre au grand jour, *son insatiable ambition et ses projets de tyrannie.*

J'ai plus fait; j'ai constamment poursuivi la *faction dévastatrice des Colonies, et assassine des colons blancs*, dont cet irascible dictateur étoit le chef, et qu'il défendoit envers et contre tous.

D'après cet exposé de faits, *consacré dans les journaux et de notoriété publique*, il est clair que, si la révolution du 9 thermidor ne fut pas arrivée, j'étois à *coup sûr guillotiné.*

Puis, comme je suis le premier représentant du Peuple qui aie abandonné ouvertement les Jacobins après le 9 thermidor, et qui aie lutté vigoureusement, à la convention, contre les hommes de sang; *j'étois encore guillotiné, s'ils eussent triomphé au 12 germinal.*

Si enfin le *premier prairial* ne les eût pas anéantis, certes, ma conduite envers eux, et envers tous les caméléons politiques sur-tout depuis le 12 germinal, ne m'eût pas fait trouver grâce à leurs yeux.

Il est donc bien évident que j'ai toujours abhorré leurs principes de domination et leurs cruautés; que par-tout où j'ai exercé quelque pouvoir, j'ai cherché à faire aimer la justice, la probité et l'humanité; enfin que, *depuis le 6 octobre 1793, que j'ai été admis à la Convention nationale*, je n'ai cessé de me prononcer fortement pour elles, et d'exposer plus d'une fois ma vie pour les soutenir et les faire triompher.

Aussi me reste-t-il la satisfaction d'être aimé et estimé de tous les bons citoyens des deux départemens où j'ai été en mission, et de la très-grande majorité des habitans *blancs et noirs* de nos Colonies; ce qui est pour moi la plus douce des récompenses, et doit être le seul but de l'ambition d'un honnête homme: mes calomniateurs peuvent-ils en prouver autant? Il existe dans le sein de la Convention sept collègues encore qui m'ont connu et suivi pendant plusieurs années à l'Isle de France; il existe à Paris, en ce moment, plus de deux cents citoyens et citoyennes qui m'y ont aussi connu pendant dix, quinze et vingt ans consécutifs. Qu'on les consulte sur la conduite que j'y ai tenue depuis vingt-cinq ans que j'y suis établi.

Paris, le 15 fructidor, an 3 de la république,

B. G O U L Y,

*Représentant du peuple, aux membres de la convention nationale.*

CIToyENS COLLÈGUES,

Encore un pamphlet contre moi. Et pourquoi, parce que j'ai voulu maintenir les principes le 5 fructidor, et faire respecter les décrets de la convention nationale! D'où part-il enfin ce pamphlet? toujours de la même source, de cette coalition d'hommes acharnés à me persécuter depuis pluviôse, an 2, *en raison de ce que je n'ai cessé de m'opposer à leur dessein criminels, tant en France que dans les colonies!!* Je n'en suis cependant point étonné, et je m'y attendois: je connois trop la profonde perfidie et la tactique astucieuse de la faction qui a bouleversé et détruit Saint-Domingue, pour me flatter qu'elle me laisseroit en paix, lorsque je parlerai des intérêts de cette colonie, d'une manière différente de la sienne. Cette faction a prouvé jusqu'à ce jour qu'il suffit de s'élever contre ses projets ou de paroître les connoître pour lui faire employer toutes les ressources de l'intrigue, et de la séduction, afin de noircir et calomnier celui qui a le courage de faire impertubablement son devoir, et de dire la vérité. Il lui falloit un prétexte pour me réattaquer et me calomnier de nouveau, afin de vous

A

prévenir défavorablement contre moi, et d'atténuer par ce moyen les opinions que je peux émettre sur le rapport qui doit être fait incessamment à la Convention nationale par la commission des colonies; aussi n'a-t-elle point laissé échapper ce que j'ai dit sur l'admission d'un suppléant de la partie du Nord de Saint-Domingue, le citoyen Laforest. En vous répétant mon opinion à ce sujet, vous allez juger, citoyens collègues, de quel côté est la passion et la malveillance.

« J'ai demandé l'ordre du jour sur la proposition du comité des décrets, motivé sur ce qu'il avoit été renvoyé à trois comités » une dénonciation contre la députation en masse de la partie du Nord de Saint-Domingue, dont l'un des chefs d'accusation, présentoit comme un faux matériel le procès-verbal de l'assemblée électorale: j'ai ajouté que je pensois qu'avant d'admettre un suppléant de cette députation, il me paroissoit indispensable de vérifier si la dénonciation étoit fondée; que cette mesure préalable étoit autant politique que juste, et qu'en agir autrement avant que les comités de législation, de marine, des colonies et des décrets eussent fait le rapport ordonné par la convention, c'étoit *blessier l'ordre, préjuger la question, et sacrifier la justice à une fausse politique*: je respecte le décret qui a été rendu. Mais telle est encore mon opinion, qu'il falloit attendre le rapport des trois comités, avant de l'admettre, *sur-tout la Convention ayant décrété son renouvellement.*

Je le demande aux *hommes impartiaux*, *aux amis de la justice*; y a-t-il dans cette discussion rien qui injurie le citoyen Laforest qui puisse blesser son amour propre ni même qui attaque sa moralité ou celle de la députation de la partie du Nord de Saint-Domingue, *puisque j'ai eu la prudence de ne parler d'aucuns des autres chefs d'accusation des plus graves insérés dans cette dénonciation*? Je ne le pense pas: mais enfin, quels que soient la moralité de leurs dénonciateurs, les députés de la partie du Nord de Saint-Domingue, ne devoient-ils pas être les premiers à désirer, à presser même ce rapport; car il ne s'agit pas seulement dans cette dénonciation d'un vice d'élection, il est question je le répète, *d'inculpations très-graves!* souvent des hommes criminels disent et prouvent de grandes vérités *sur d'autres individus qui valent moins qu'eux et qui ont couru la même carrière*: je ne prétends pas prononcer entre l'un ou l'autre parti, j'ai rempli à cet égard mon devoir envers la Convention, je lui ai transmis tout ce que j'avois découvert dans les rapports dont j'avois été chargé, je lui ai transmis en même tems mes opinions et mes vues sur les mesures à prendre pour rattacher les colonies à la mère patrie, pour raviver leurs cultures et faire prospérer le commerce national: et je persiste dans mes opinions *en la priant de les faire examiner et d'y bien réfléchir*: j'y persiste avec d'autant plus de raison, que *l'on ne les a jamais combattus ni par le raisonnement, ni par des faits contraires, ni par des exemples, ni enfin par de meil-*

*leurs propositions*, et que chaque fois que j'ai écrit sur ces parties intéressantes, l'on ne m'a répondu que par des injures et par d'atroces calomnies ! Et par une invitation aux membres de la convention de se ressouvenir que j'avois prêché l'indépendance des colonies, chose assez plaisante ! Comme s'il suffisoit de dire telle chose existe dans les opinions écrites du représentant Gouly, pour le faire croire ; il me semble qu'en pareille occasion, il faut prouver ce que l'on avance, ou passer pour un calomniateur : car je nie et je soutiens n'avoir, dans aucun de mes ouvrages sur les colonies, jamais prêché leur indépendance, j'ai cherché à prouver au contraire qu'elles n'ont pu la vouloir, et que si quelques-unes l'avoient voulue, c'étoit une folie à elles et une chimère qu'elles ne pouvoient réaliser, et j'en ai donné les raisons : qu'on lise mes ouvrages avec attention, et l'on sera convaincu de cette vérité.

Le citoyen La Forest que je ne connois nullement, que je ne crois même pas avoir entrevu, débute dans la convention à mon égard, par les procédés ordinaires à ses amis ; il injurie, calomnie et veut établir une similitude de principes et de moralité entre moi et les colons Page et Brulley ; et pour l'étayer, il argue d'une part, mais ne prouve point que j'ai voulu l'indépendance, et de l'autre que je me proposois, dans ma mission, d'envoyer deux citoyens à la guillotine et que je poursuivois les chefs du fédéralisme dans le département de l'Ain ; il cite en conséquence des fragmens de ma correspondance, en nivôse an deux, avec le comité de

salut public, mais il se garde bien de citer les faits qui s'en sont suivis; il lui suffit pour atteindre son but, d'avoir trouvé dans mes lettres quelques expressions qui prête à la diffamation, la façon de s'en servir et de les interpréter suivant le sentiment qui l'affecte et le dirige doit remplir son attente: que lui importe les preuves contraires? Il aura toujours élevé des soupçons dans l'ame de ceux qui ne me connoissent pas ou qui ne me connoissent que sur des pamphlets, ou d'après des rapports interessés et mensongers!! Je pourrois sur ma mission, renvoyer le citoyen La Forest dans les départemens que j'ai parcourus pour y consulter les habitans, je pourrois le renvoyer à la lecture de *mon compte rendu, corrigé et réimprimé avec pièces justificatives* à l'époque où la convention ordonna l'examen de la conduite de tous les représentans du peuple ayant été en mission et dénoncés; (2) mais non, je saisis cette occasion pour m'expliquer cathégoriquement et prévenir la défaveur que pourroient jeter sur les opérations de ma mission dans les départemens de l'Ain Saône et Loire en *frimaire, nivose, et pluviose an deux*, quelques expressions de ma correspondance et de mes arrêtés: je ne prétends point justifier les erreurs dans lesquelles des circonstances dangereuses,

---

(2) Comme les pièces à l'appui de ce nouveau compte renfermoient des inculpations contre plusieurs députés, dont plusieurs ont été arrêtés depuis; je n'ai pas voulu les

impératives, et le peu de connoissance que j'avois des *hommes du jour*, m'ont entraînés par intervalle les premiers jours de ma mission, je ne veux que justifier les sentimens et les intentions qui ont dirigé ces opérations; pour cela il est essentiel que je fasse connoître l'époque à laquelle je suis revenu en Europe, celle où j'ai pris place parmi les représentans du peuple français, et que surtout je rappelle à mes collègues quel étoit alors l'esprit dominant en France, et la position humiliante et douloureuse de la représentation nationale, à Paris.

Il faut aussi que je dise qu'après vingt-quatre ans d'absence d'Europe, je ne connoissois ni ne pouvois connoître les causes, le but, les effets, ni la série des grands évènements de la révolution, et notamment de ceux qui s'étoient passés depuis l'installation de la convention nationale, si ce n'est l'abolition de la royauté, et l'inauguration de la République, que je jurai à l'Isle de France devant le peuple assemblée, de servir et de maintenir jusqu'à la mort.

Tout ce que j'appris de ces grands évènements de la révolution, à la Rochelle, où mon collègue Serres et moi débarquames le 16 septembre 1793 (v. s.), tout ce que j'en appris pendant mon voyage de cette commune à Paris, tout ce que j'en appris enfin en passant à Bordeaux, tout fut

---

faire distribuer à la convention de crainte d'entretenir des divisions et des haines, mais aujourd'hui que l'on m'attaque sur ma mission. l'on conviendra que je ne puis plus me dispenser de le faire.



pour moi un sujet d'étonnement, de méditation, de défiance et de chagrin : mais comme dans les communes où nous avons séjourné, l'on nous avoit assuré que le parti du côté gauche ou des montagnards étoit celui des républicains, et qu'au contraire celui du côté droit étoit le parti des hommes que l'on accusoit d'avoir cherché à démembre la République, à allumer la guerre civile dans le Midi, d'avoir voulu conserver Capet, d'avoir voulu aussi changer la dynastie pour porter la tyrannie dans la famille d'Orléans, et qui plus est dans une famille d'étrangers : nous nous plaçâmes du côté gauche à notre admission à la convention nationale, *admission qui eut lieu le 6 octobre 1793.* Et nous nous y plaçâmes parce que nous voulions la république une et indivisible, sa prospérité et son affermissement : puis le 15 suivant nous nous présentâmes aux Jacobins, croyant de bonne foi que les Jacobins et les montagnards avoient le même but et les mêmes intentions que nous ; croyant aussi qu'il le falloit absolument, à moins de passer pour aristocrates : d'ailleurs, notre colonie qui n'en savoit pas d'avantage, nous avoit chargé de paquets pour la société populaire des jacobins.

Ainsi donc deux partis violemment opposés formoient la convention nationale à notre entrée dans son sein : l'un dominoit, l'autre étoit absolument comprimé, et la convention étoit elle-même dominée par la commune et les sociétés populaires de Paris : elle gémissoit de plus sous le joug tyrannique des comités de salut

public et de sûreté-générale, principalement du comité de salut public : et la France étoit couverte d'échaffauds et de ces infâmes commissions dize populaires et militaires, (1) qui égorgéoient les citoyens sans les entendre.

C'est dans cet état de choses, dans cette disposition d'esprit, et *deux mois et demi* après mon arrivée à Paris, que je fus envoyé en mission dans les départemens de l'Ain, Saône et Loire, *malgré toutes les observations que je fis à celui de mes collègues qui me proposa aux deux comités.* Pendant le cours de cette mission, je m'appereus qu'à l'instar de Paris, le reste de la France étoit déchiré par un système subversif de tout ordre social et de toute morale; système que des hommes-tarrés et corrompus soutenoient par la terreur; et vouloient établir partout; je vis qu'il étoit propagé et exalté par presque toutes les sociétés populaires, les chefs des municipalités, des districts, et notamment par les comités révolutionnaires, à la tête desquels se trouvoient les hommes ci-dessus dépeints, correspondans journellement avec leurs amis et leurs pareils de Paris; je vis enfin que

---

(1) A Maçon et à Bourg, il y en avoit une lorsque j'y arrivai, 400 hommes de l'armée révolutionnaire de Lyon étoient à Bourg et le sang alloit couler dans les départemens de l'Ain Saône et Loire, si j'y fusse arrivé 24 heures plus tard!!! Je supprimai ces commissions dans la même décade, où j'écrivois les lettres dont on a donné quelques fragmens avec autant de perfidie : jugez de l'intention de l'éditeur.

la représentation nationale étoit tellement avilie qu'il n'étoit plus permis à un de ses membres d'avoir même l'air de penser autrement que ces ultra-révolutionnaires fortement soutenus par le comité de salut public; à plus forte raison de parler un autre langage et de pratiquer d'autres maximes, à moins de vouloir se faire arrêter et périr sur l'échafaud, comme conspirateur, sans utilité pour ses commettans. J'eus néanmoins la sagesse et assez d'énergie quoiqu'en parlant quelque fois le langage des tyrans de mon pays, de suivre une marche contraire, de faire arrêter, même de faire mettre en jugement ces ultra-révolutionnaires immoraux, qui avoient cherché à m'égarer, qui avoient foulé aux pieds les droits les plus sacrés qui avoient amené des détachemens de l'armée révolutionnaire de Lyon, et qui pour assouvir leurs vengeances et leur cupidité, avoient élevé des échafauds dans les départemens de l'Ain, Saône et Loire; j'osai plus! j'arrêtai l'exécution de tous les arrêtés vandalistes de mon prédécesseur, et brisai les commissions populaires qu'il y avoit établies. N'est-il pas évident, d'après cette exposé de faits notoires, que si, dans les premiers jours de ma mission, j'eusse parlé un langage qui décélât mes intentions et mes dispositions, la guerre civile s'allumoit dans ces deux départemens, c'étoit une nouvelle Vendée; ils étoient perdus et moi aussi, au lieu que je puis me flatter d'avoir contribué à les sauver. Consultez au reste, pour vous convaincre de ce que j'avance, les pièces à la suite de mon compte réimprimé que je vous fait distribuer aujourd'hui : consultez tous

les papiers publics, depuis ventôse, an II, jusqu'en frimaire, an III, consultez enfin les habitans des départemens de l'Ain, Saône et Loire dans ces départemens même, et non les terroristes de ces départemens, qui pourroient être à Paris cachés ou protégés, ayant fui des mandats d'arrêt, il y a dix mois.

Si l'on considère en outre que, ne connoissant aucunement les hommes, et très-peu les choses et ne pouvant les connoître, ainsi que je l'ai démontré plus haut; si l'on considère que j'étois envoyé pour organiser le gouvernement révolutionnaire et spécialement pour pacifier les troubles qui existoient dans la commune de Belley (1). L'on concevra aisément combien je devois être embarrassé dans les mesures à prendre pour réparer une partie des maux, qui, depuis une année, affligeoient et torturoient ces deux départemens, sur-tout me voyant entouré et surveillé, non par les patriotes de 89 qui étoient restés probes et qui, par cela même étoient presque tous incarcérés, mais bien par ces patriotes exclusifs de 92, et par ces scélérats qui avoient mis tout en usage pour faire déclarer leur pays en rébellion, et dont les meneurs résidoient dans les principales communes, telles que *Bourg, Mâcon,*

---

[ 1 ] Voyez le decret qui m'envoie en mission, il atteste la vérité de cette assertion; il fut rendu d'après un rapport des deux comités de gouvernement, sur les troubles du département de l'Ain, et notamment sur ceux de la commune de Belley, ville frontière, et qui fut trop long-tems opprimée!

*Belley , Trévoux , Mont-Luel , Mont-Ferme et Lyon , et s'étendoient pour l'exécution de toutes les infâmies qu'ils arrêtoient dans leurs comités nocturnes : ce qui est pareillement prouvé dans le compte que je rends. Aussi ces hommes pervers et perfides , soutenus fortement à Paris , par plusieurs de mes collègues , et sur-tout par les chefs de la commune de Paris , se flattoient-ils publiquement dans les tribunes des sociétés populaires , en pluviôse , ventôse , germinal , an II , et mois suivans , jusqu'à la chute même de Collot-d'Herbois , Billaud-Varenes , Barrère et Vadier , de me faire bientôt porter la tête sur l'échafaud , et il se servoit , pour étayer leur calomnie , de l'un des moyens , dont se sert aujourd'hui le citoyen la Forest , de ma détention en Angleterre , (1) ce qui est également prouvé tant par les pièces imprimées à la suite de mon compte rendu , et par les journaux de ce temps-là , jusqu'en vendémiaire , an III , ( voir sur-tout celui de la Montagne ).*

Je dois aussi observer que tous mes arrêtés de rigueur pris dans les premiers jours de ma mission , sur de graves dénonciations des autorités constituées , alors en fonctions , et de plusieurs citoyens égarés ou terrorifiés , *ont été par moi*

---

(1) Détention dont je m'honore par la manière dont j'en suis sorti , et par l'époque où je me suis rendu à mon poste ; lorsqu'il m'étoit facile de retourner dans mes foyers avec avantage , sans courir aucun risque , pas même le blâme de mes commettans ; mais c'eût été une lâcheté que de ne pas venir partager les périls de la convention , où l'on m'avoit député.

*rapportés et de mon propre mouvement, à l'instant même que, vérification faite de ces dénonciations, des pièces à l'appui, et de la moralité des dénonciateurs, avant et depuis la révolution, il me fut démontré que j'avois été trompé. Mes autres arrêtés dont les chevaliers d'industrie et les hommes de sang des deux mondes, ou leurs suspects, voudroient arguer pour incriminer ma conduite et blanchir la leur, auroient de même été rapportés, s'ils ne fussent parvenus à me faire rappeler par la protection de Collot-d'Herbois, au moment que j'avois fixé, pour reviser toutes mes opérations et affermir le bonheur, la tranquillité et la justice dans les départemens de l'Ain, Saône et Loire, et ce moment étoit celui où la commission spéciale que la convention nationale m'avoit donné pour Belley, ville frontière, eût été remplie. Les allégations insidieuses du citoyen la Forest sur ma mission, sont donc détruites par des preuves matérielles et testimoniales à l'infini: il faut à présent répondre à l'article récriminateur de mon élection. Qui avance-t-on, n'a point été faite par les assemblées électorales, ni par les assemblées primaires, mais bien par un club de cent vingt personnes, d'où il infère que je ne suis point nommé par les habitans de cette colonie et que je ne suis que le représentant du club, qui ma envoyé en France.*

Je réponds d'abord, que lors de mon élection, je résidois à la Campagne, à sept lieues du club dont parle le citoyen la Forest, et que je n'en étoit point membre; que j'ai été élu sans intermédiaire d'électeurs par les assemblées pri-

maires des onze cantons qui forment la colonie, *assemblées primaires* où ont voté les gens de couleur, nés libres et les affranchis ; *et que j'ai été élu à la pluralité absolue, pour ne pas dire à la très-grande majorité.* Les procès-verbaux d'élection, revêtus des signatures des membres du directoire du département, existent aux archives de la Convention : ces signatures peuvent facilement être reconnues véritables à Paris, par un acte de notoriété, car il y existe plus de cent cinquante citoyens qui les connoissent, où qui ont les mêmes soit sur leur congé de la garde nationale, soit sur leur passe-port, soit enfin sur des certificats de vie et de résidence : *La députation du Nord, de Saint-Domingue peut-elle en offrir autant ?* et parce qu'on accuse ces députés de n'être que les envoyés des commissaires civils, ou tout au plus de quelques habitans de la ville du Cap, après sa dévastation et son incendie : Faut-il pour cela faire révoquer en doute la validité de l'élection de la députation de l'isle de France ? Au reste, les députés qui la composent sont prêts à se retirer, si la Convention nationale décide qu'ils ont été illégalement élus, et ils jurent de ne répandre de libelles contre qui que ce soit.

Il reste l'article de ma détention en Angleterre ; sur ce point, il faut que je parle collectivement, quoique l'on ait constamment affecté dans tous les temps, et à ce sujet de n'attaquer que moi, *bien que l'on sache que, depuis notre départ de l'isle de France, mon collègue Serres, et moi ne nous sommes jamais quitté : cette*

bénévole réticence ainsi que la petite espionnerie de présenter comme un *abordage et une relâche faite à plaisir et à dessein*, notre capture à la hauteur des Açores et notre translation en Angleterre, par une frégate de 40 canons ; (1) les conséquences ensuite que l'on voudroit faire tirer de notre relaxation, tout cela découvre la noirceur et la perversité de celui qui a rédigé cette calomnie et fait juger à la Convention de la moralité de celui qu'on vient de donner au peuple français pour l'un de ses représentans. A notre arrivée à Paris, nous avons rendu, à qui de droit un compte très-détaillé de ce malheureux événement, nous l'avons signé, et il est dans les archives des comités de gouvernement : nous ne le répéterons pas ici, mais nous pouvons ajouter qu'il est très-facile de savoir la conduite que nous avons tenue en Angleterre, avec les agens du gouvernement anglais, puis qu'il y a en ce moment à Paris plusieurs citoyens qui ont été prisonniers avec nous et dont nous donnerons les noms et les adresses : nous pouvons de plus communiquer aux incrédules notre correspondance avec ces agens, ainsi que nous en avons usé avec l'ancien comité de salut public.

---

(1) Nous sommes partis de l'Isle de France sur un petit navire de Bordeaux en temps de paix ; j'avois emporté avec moi quelques marchandises pour subvenir aux besoins de ma famille en France, et une grande quantité de singes ; j'ai été dépouillé de tout et maltraité ; l'on ne l'ignore pas : Comment donc peut-on avoir l'impudence de dire que nous avons relâché en Angleterre, au lieu de venir directement en France.



Qui de vous, citoyens collègues, en voit  
clairement que la seule envie de diffamer et non  
de servir la chose publique, a dirigé la plume  
de l'auteur de ce pamphlet : il a beau machi-  
ner derrière le rideau, il ne vous échap-  
pera pas, son style est trop bien connu. La  
vengeance peut quelque fois réussir, mais elle  
ne soustrait jamais le coupable au châtement  
qu'il a mérité : il est un tems où tous les  
forfaits seront connus et punis : et ceux que  
l'on accuse d'en avoir commis de bien grands,  
et contre lesquels on administre pour preuves des  
actes judiciaires, feroient bien mieux de répondre  
cathégoriquement, et de se disculper, que de ré-  
digier des libelles, et de calomnier les citoyens  
probes qui les méprisent, parce qu'ils les connois-  
sent trop bien. Qu'ils ne croient pas, ces hommes  
pervers autant que lâches, m'imposer silence  
par de telles moyens : je leur déclare que je  
ne cesserai de faire mes efforts pour éclairer la  
Convention nationale, sur la situation morale,  
physique et politique des colonies, ainsi que  
sur ce qui leur convient le mieux dans les deux  
mondes, pour asseoir la prospérité publique. Ma  
conscience me dit que c'est un devoir sacré, je  
le remplirai au péril de ma vie ! Et aucune  
considération individuelle ne pourra m'arrêter  
je veux sauver et conserver la chose et aban-  
donne absolument les hommes à leurs remords  
et à leurs passions : ces êtres vils en s'occupant sans  
cesse du soin de me persécuter, sont plus mal-  
reux que moi : car ils tenteroient en vain de me  
faire changer de principes ou de conduite :

( 16 )

celle que je tiens, je la tenois avant le 9 thermidor, et cette assertion est constatée par les papiers publics, et par mes actes: depuis cette époque, je me suis instruit de ce que j'ignorois sur les évènements principaux de la révolution, et de ce qu'il m'étoit impossible de savoir résident à 4500 lieues d'Europe, et en ayant été absens pendant 23 ans. Je ne marcherai donc plus à taton et en aveugle: que tout homme de bonne foi, et qui aime réellement son pays, en fasse autant, et les choses en iront mieux: je provoque, au reste, l'examen de ma vie privée et politique, j'ai pu errer et être trompé, mais je jure n'avoir jamais cherché à égarer ni tromper personne, mes détracteurs pourront-ils en prouver autant. Je le désire pour eux et pour la chose publique de l'administration de laquelle ils veulent absolument se mêler. Je finis par déclarer que je n'ai jamais eu d'affinité avec aucun colon de St.-Domingue, que ceux qui sont à Paris je ne les connois que de vue ou pour avoir été chargé de quelques rapports qui les concernoient; enfin que je n'ai jamais écrit à aucun de ceux qui sont persécutés soit à St.-Domingue, soit à l'Amérique Septentrionale, et que je n'y ai jamais envoyé aucun de mes ouvrages: je défie qui que ce soit d'administrer la preuve matérielle du contraire.

B. G O U L Y.

---

 De l'Imprimerie de GALLETI, rue Honoré.

L A F O R E S T ,

CIToyEN DE COULEUR ,

DÉPUTÉ DE SAINT-DOMINGUE ,

A SON COLLÈGUE GOULY ,

DÉPUTÉ DE L'ISLE DE FRANCE .

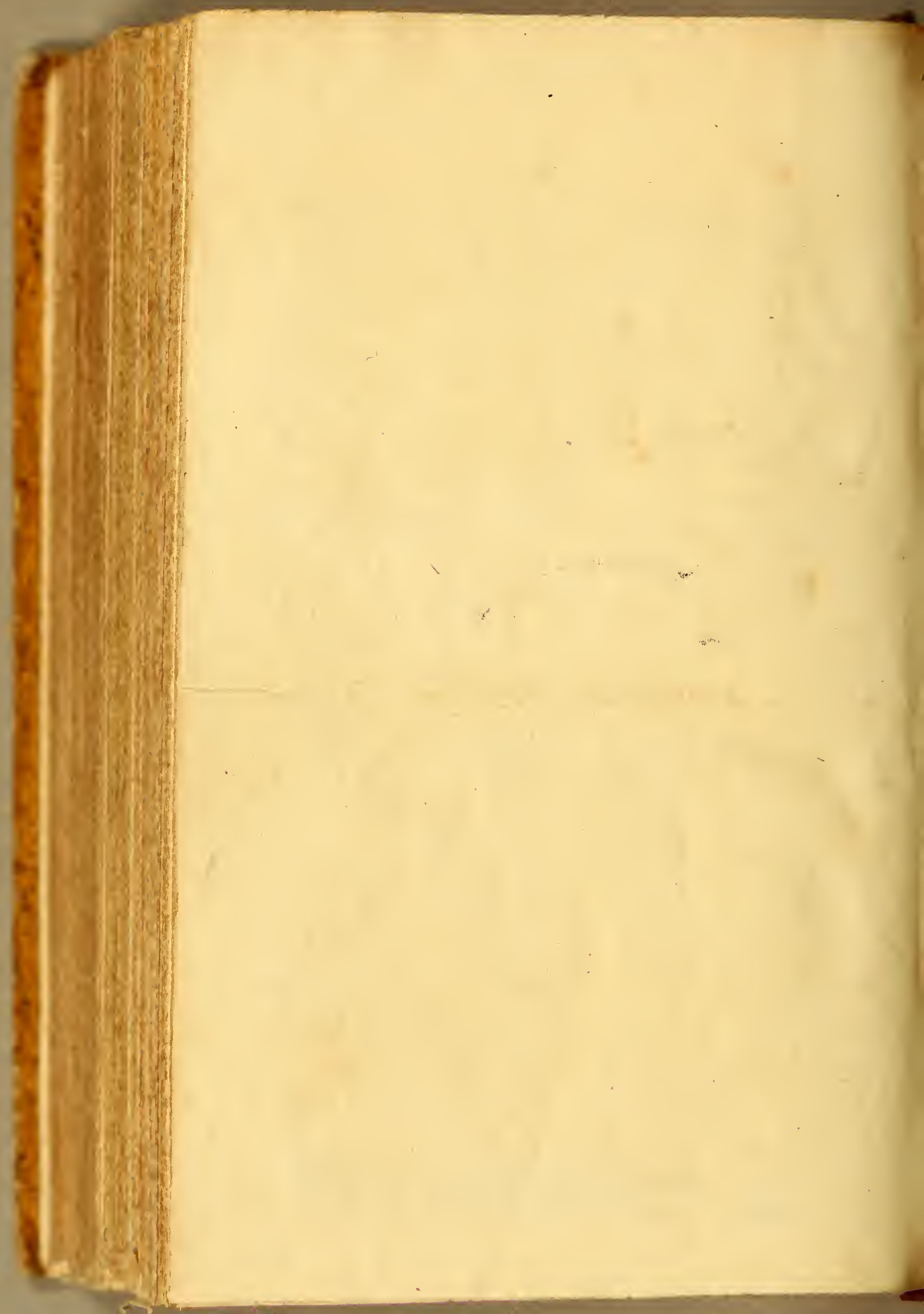
---

A P A R I S ,

De l'imprimerie de L'UNION , rue neuve Augustin ,  
n<sup>o</sup>. 21 .

---

AN III<sup>e</sup> DE LA RÉPUBLIQUE .



E795  
D236e  
v. 1

(cop. 1956)



John Carter Brown  
Library  
Brown University

